



Fiche Conseil

## Commune de Corbie

### Projet de la route de contournement de Corbie

**Conseil C.A.U.E.** : Chloé BONDER, Paysagiste Conseiller

**Contact** : M. Alain MACHU, Conseil Général de la Somme, Direction de la Modernisation, Chef du service  
Etudes Générales et Prospective

**Demande** : 28/01/2013 - RV : 25/06/2013

**Fiche-conseil** n° 02/2014-20000 - **Date** : 09/01/2014

**Canton** : Corbie

**EPCI** : Communauté de Communes du Val de Somme

**Nombre d'habitants** : 6 464

**Document d'urbanisme** : PLU

## 1 La demande du Conseil Général de la Somme

Le Conseil Général de la Somme a sollicité le CAUE pour une assistance dans l'étude de faisabilité de la nouvelle desserte de Corbie. Il souhaite que le CAUE donne son appui sur l'ensemble des problématiques urbaines et paysagères de la future voirie.

L'impact d'une telle infrastructure est considérable sur un territoire tel que celui de Corbie car les sites traversés possèdent des caractéristiques physiques, d'usage et de gestion très variées (zones d'activité, zone urbaine, zones naturelles en milieux humides, zone de loisirs, propriétés privées, publiques, communales, départementales...) et cette "trame grise" ne peut pas traverser ces espaces sans se raccorder à l'existant.

L'objectif de ce document est de rappeler les enjeux paysagers qu'induit un tel projet sur les différents sites traversés. Les contraintes imposées par un tel projet (politique urbaine, paysagère et foncière...) ont bien été prises en compte, cependant le CAUE, à travers ce document, souhaite apporter un regard neuf et neutre.



CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SOMME

5, rue Vincent Aurioi - 80000 Amiens - Tél. : 03.22.91.11.65 - Fax : 03.22.92.29.11 - email : caue80@caue80.asso.fr

Ainsi, dans ce document, certaines intentions de projets du Conseil Général peuvent être questionnées. De la même manière, le PLU ou le tracé même de la route est parfois remis en cause.

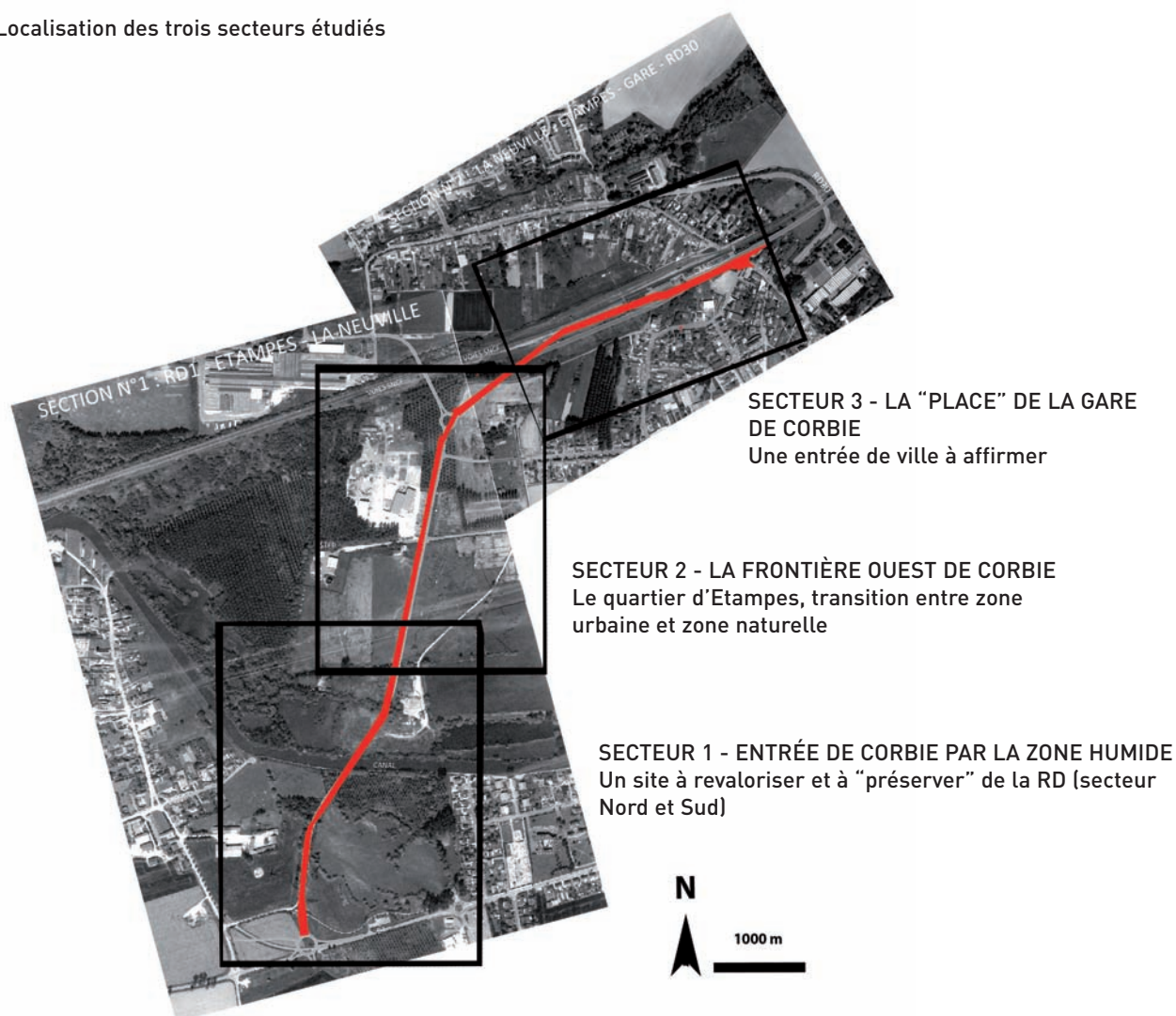
Si l'ensemble du tracé sur la commune a été envisagé, le CAUE s'est particulièrement attaché à l'étude d'une partie du tracé de la RD, située dans sa partie Sud Ouest, entre Fouilloy (carrefour au niveau de la ferme du château) et le quartier de la gare de Corbie. En gros, cette partie de la route traverse une vaste partie de terres humides classé en ZN dans le PLU et une partie urbaine, depuis la limite Sud Ouest de Corbie jusqu'à son hyper-centre.

Un projet d'infrastructure doit pouvoir souligner la qualité d'un paysage et doit être l'occasion de le valoriser, le dynamiser dans le respect de ses caractéristiques.

## 2 Analyse du contexte et de la demande

Trois grands secteurs sur ce tracé ont été identifiés et nommés en fonction des différents sites qu'il traverse et de leurs caractéristiques paysagères. L'analyse de site réalisée dans ce document se fait du Sud vers le Nord comme un parcours de découverte de la commune.

Localisation des trois secteurs étudiés

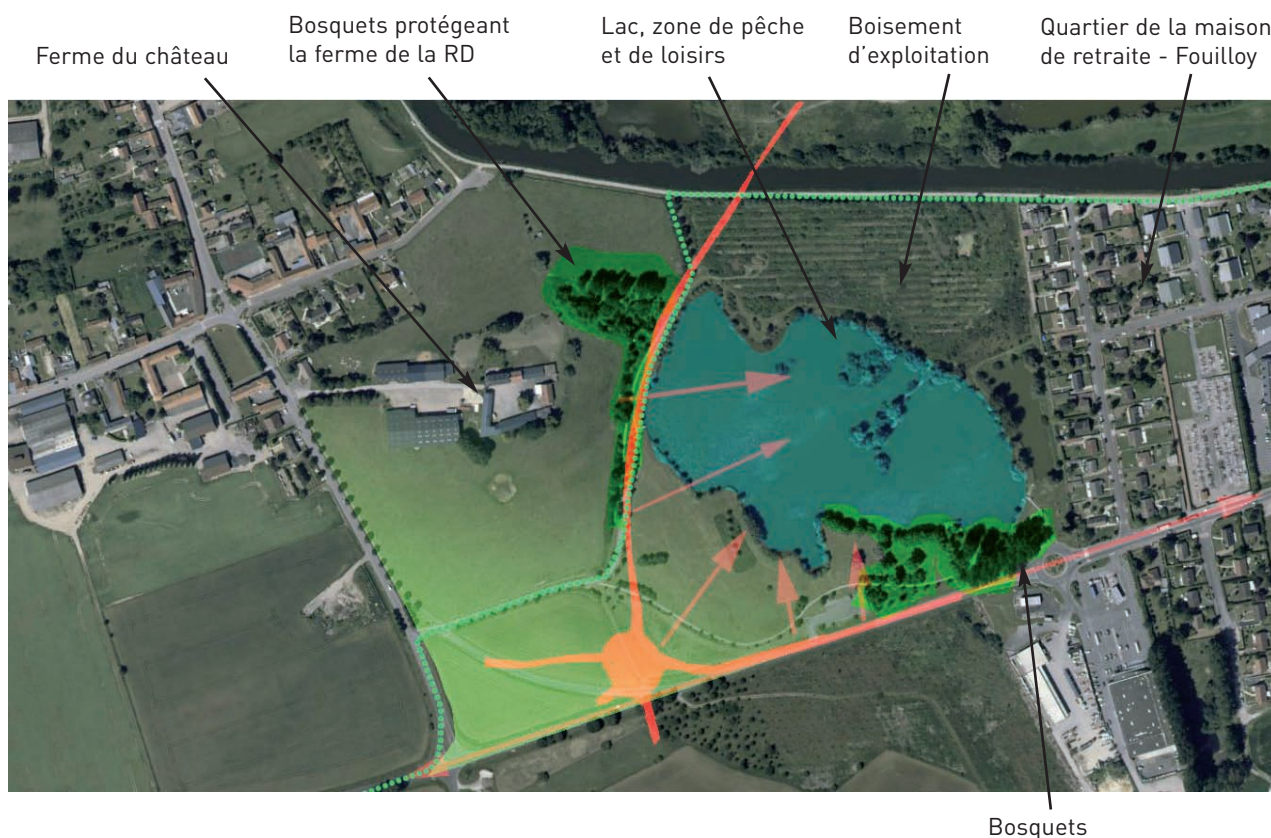


## SECTEUR 1 - ENTRÉE DE CORBIE PAR LA ZONE HUMIDE : secteur Sud (Sud du Canal de la Somme), secteur Nord (Nord du Canal de la Somme)

Composé principalement d'espaces naturels de marais, de lacs et de boisements (secteur Nord), c'est également une zone de loisirs (pêche au niveau du lac près de la ferme du château, promenade avec le passage de la future voie verte le long du Canal de la Somme et le sentier de Grande Randonnée dans le secteur Sud).

Ce territoire est à la périphérie de la ville et porte les traces de siècles d'exploitation par l'homme. C'est un secteur en pleine mutation (développement de la voirie et de la zone industrielle de services tertiaires. Certains terrains "cachés" au milieu de la zone naturelle (zone de stockage de déchets, non délimitée, à ciel ouvert) devraient connaître une renaissance avec l'arrivée de la RD.

### Secteur Sud : secteur du lac et de la ferme du château



Tracé de la future RD (le lac est cerné par le Sud Ouest)



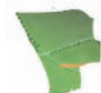
Impact visuel et sonore de la route sur le lac



Sentier de Grande Randonnée 124

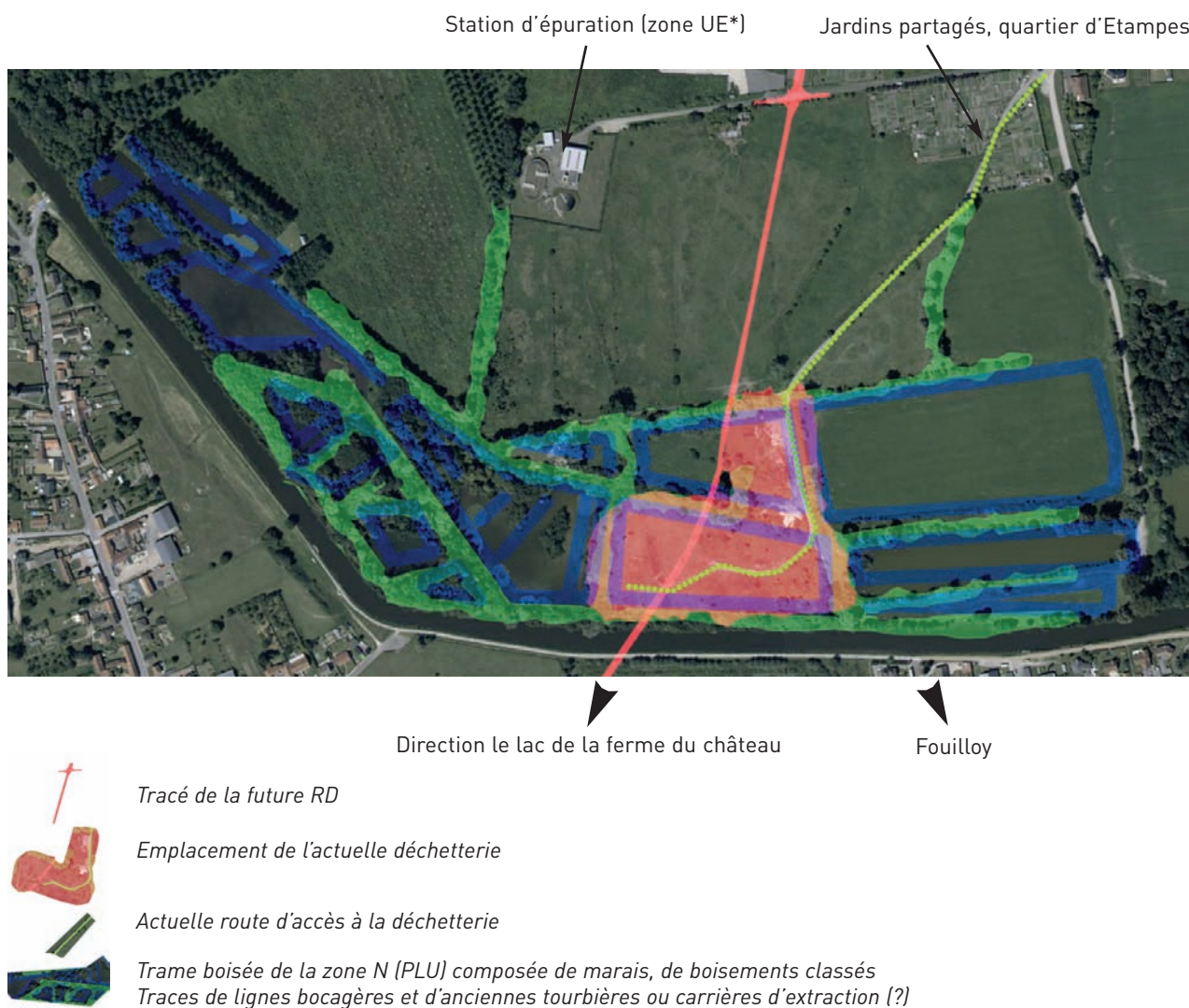


Principales zones boisées à proximité pouvant atténuer l'exposition de la RD



"Entrée" vers le lac, zone très dégagée où se situera le futur giratoire permettant de monter vers Corbie par Etampes

## Secteur Nord : les marais d'Etampes et le site de l'ancienne décharge



\* Zone UE : localisation des grands équipements d'intérêt général - extrait du PLU

### Enjeux :

- Banalisation du paysage de la nouvelle route d'accès au centre ville de Corbie par une **non prise en compte des milieux humides traversés** et la non prise en compte de **leur richesse environnementale**, de **leur diversité** (marais, anciennes tourbes, prairies humides, zones de jardins collectifs) et de **leur histoire** (terre d'extraction de tourbe, gravières, zones de dépôts de déchets).
- Perte de la **qualité d'ambiance** "nature loisirs" de l'actuelle zone de pêche et ses abords, **perte d'intimité** dans les espaces de promenade **par l'exposition à la voirie** (visuelle et sonore).
- Surfréquentation du secteur par les véhicules lourds **au détriment des promeneurs**, pêcheurs...

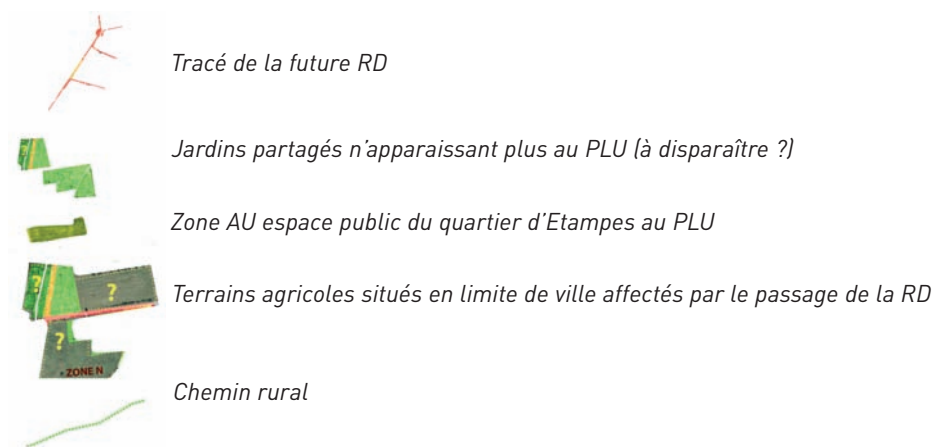
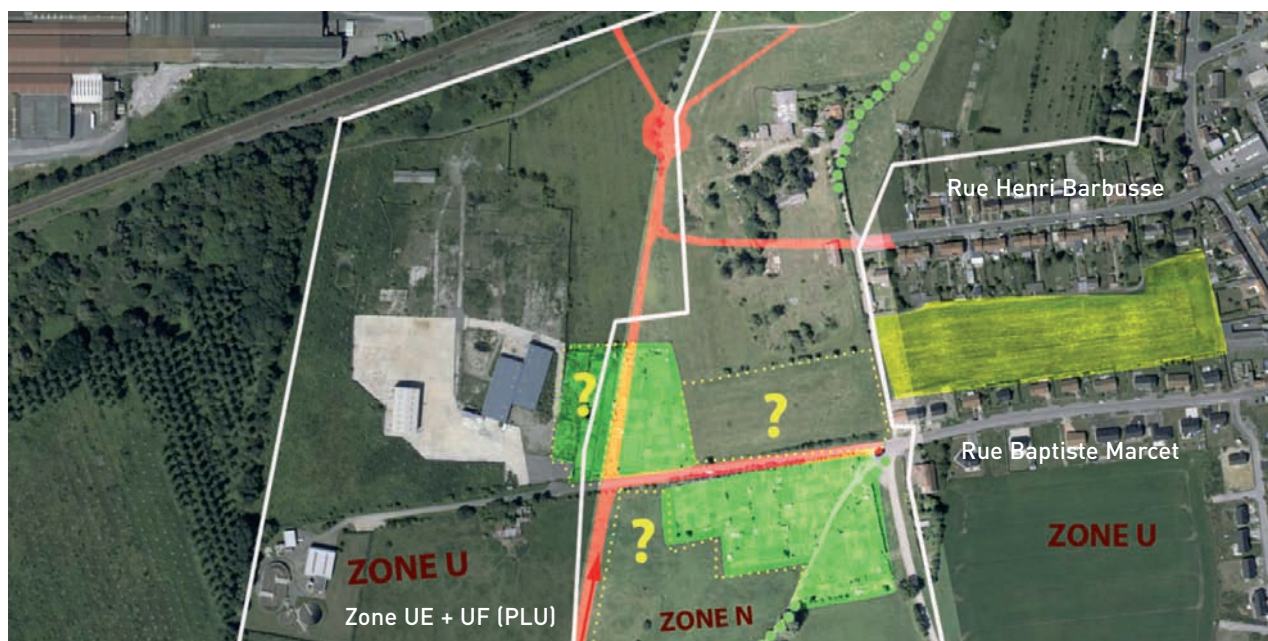
### Opportunités :

- Nouveau mode de découverte et de traversée des milieux humides, possibilité d'ouvrir ce territoire, son histoire, ses évolutions dans le temps **aux yeux du grand public** (usagers de la RD, voyageurs...).
- Diversification des usages (nouvelles zones cyclables, récréation des jardins familiaux, zones pédagogiques).
- **Réappropriation des territoires "abandonnés"** (ancienne déchetterie, dépollution projet pédagogique restauration de la nature des milieux ?).
- **Revalorisation de la zone de loisirs** du lac : récréation d'un espace public (relais vélo parking, zone de pêche) au niveau du lac près de la ferme du château en lien avec le quartier de la maison de retraite et le chemin de halage ?).

## SECTEUR 2 - LA FRONTIÈRE OUEST DE CORBIE

Il s'agit d'un secteur transitoire de la ville. Composée de terrains agricoles de jardins collectifs et de boisements et de la principale zone d'activité de la ville, cette zone sera traversée par la RD pour accéder directement au centre-ville par la gare.

La zone d'activité est un **espace non vécu**, uniquement pratiqué par les travailleurs de cette zone. Les quartiers d'Etampes sont **des quartiers d'habitat**, sans commerces ni services. A proximité de ce quartier, il est prévu la création d'un espace public (AUr) qui relierait les rues Henri Barbusse et Baptiste Marcet dans les sens Nord-Sud et il existe des jardins ouvriers qui font partie de l'identité des milieux humides qu'il est important de préserver (voire d'exploiter et d'étendre). La RD va matérialiser la limite de la ville habitée dans une bande de terrain qui doit pouvoir préserver son statut de zone naturelle.



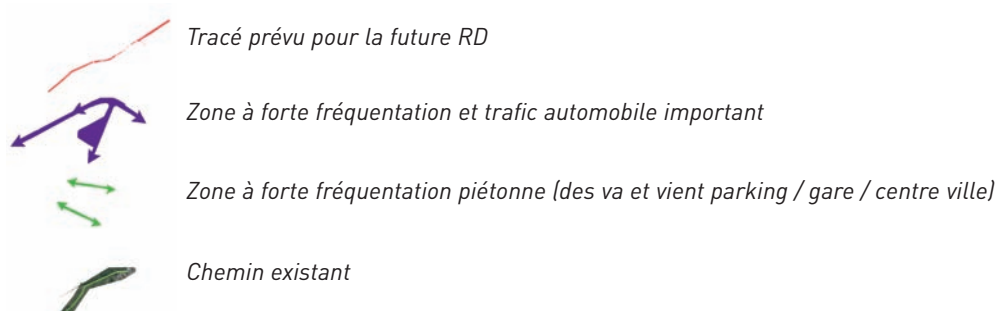
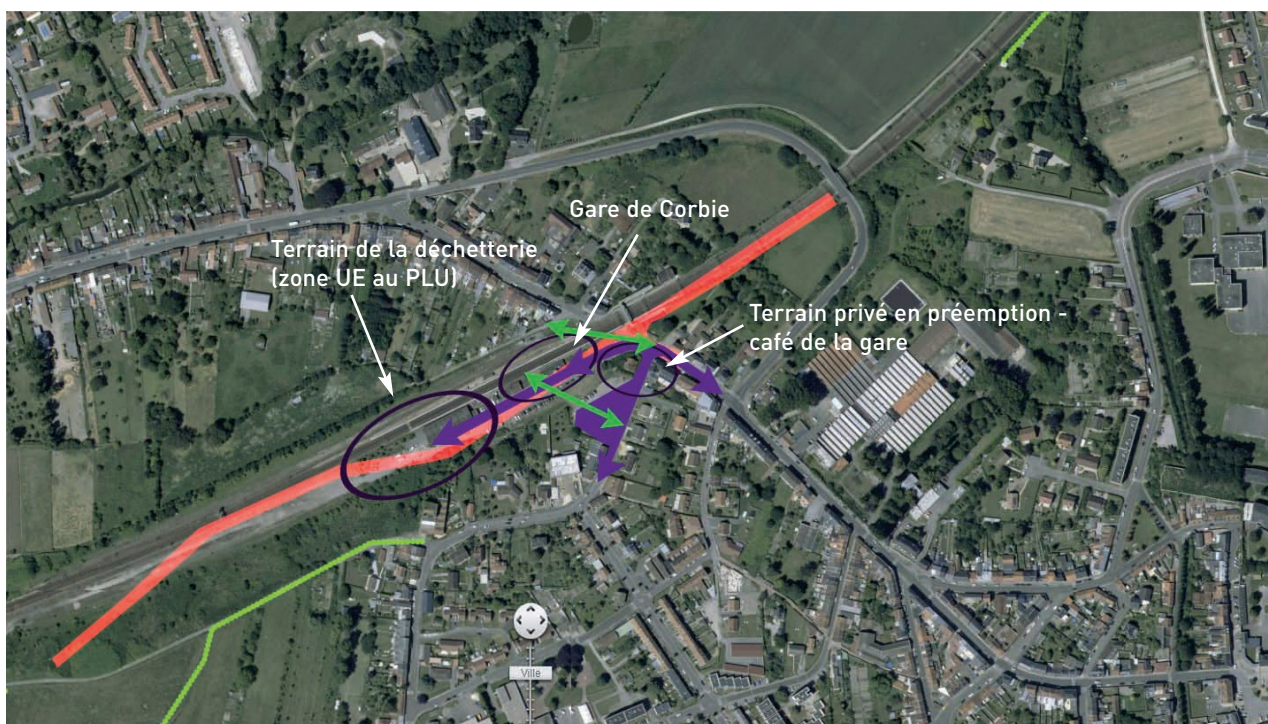
### Enjeux :

- Perte de qualité paysagère à **fort caractère rural** de la limite Ouest de la commune au quartier d'Etampes.
- Perte de **qualité d'ambiance du quartier résidentiel d'Etampes** par une forte exposition à la RD qui vient matérialiser la "fin de la ville".

### Opportunités :

- Requalification du quartier d'Etampes qui devient une **entrée de ville de Corbie**.
- Création d'une **frange urbaine paysagère** de part et d'autre de la RD par la création d'un **parc public agricole** incluant les jardins collectifs et un traitement paysager de la zone d'activité tertiaire.

## SECTEUR 3 - LA "PLACE" DE LA GARE DE CORBIE



### Enjeux :

- Perte de **praticabilité** des espaces autour de l'entrée de la gare par les voyageurs.
- Mauvaise intégration de la voirie à la trame urbaine, dans un secteur à **forte fréquentation**.

### Opportunités :

- Création d'une **place de la gare** : **hiérarchisation des voies**, création d'**espace public** et mise en scène de l'**entrée de ville** par la voie ferroviaire, **restructuration des espaces publics** et des zones de stationnement du quartier de la gare.

## 3 Propositions

### SECTEUR 1 - ENTRÉE DE CORBIE PAR LA ZONE HUMIDE UN SECTEUR À REVALORISER ET À "PRÉSERVER" DE LA RD

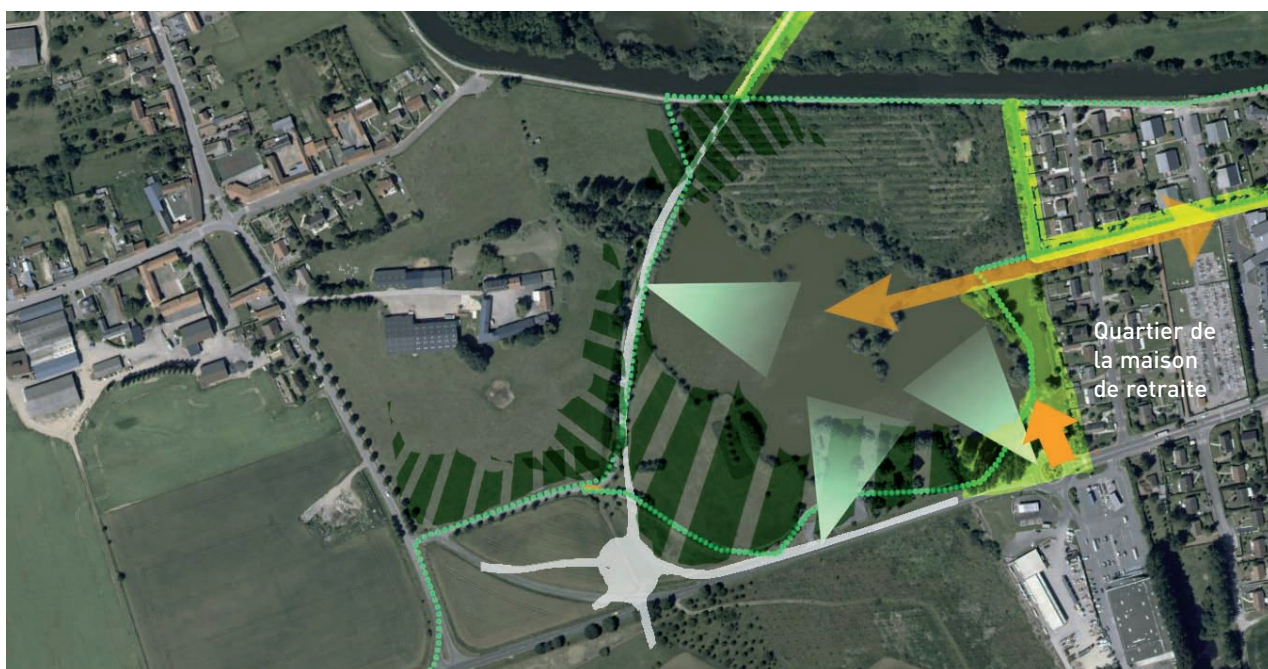
Avec l'arrivée de la route départementale, le secteur des milieux humide va se trouver fragilisé. Il est important de considérer avec attention les différents espaces de ces milieux qui seront traversés.

L'arrivée de la route départementale doit être l'occasion de :

- **requalifier l'entrée de la zone de loisirs** du lac située actuellement à côté de la ferme du château,
- **remettre en valeur les espaces naturels** (zone d'ancienne décharge à re-naturaliser et dépolluer),
- **créer un axe de communication** également adapté à la circulation des vélos, **se raccordant aux liaisons douces existantes** (VV, GR) et à venir (zone de l'ancienne décharge).

Cette entrée vers Corbie par les milieux humides pourrait être une **vitrine des espaces naturels** de Corbie **dans toutes leurs complexités** (zones éloignées du regard et des préoccupations du quotidien, enjeux environnementaux, économiques et touristiques) et **leur richesse** (beauté et ambiance particulière du milieu, richesse écologique...).

#### Secteur Sud



Densification végétale (création de bosquets, de sous-bois, de lignes végétales)



Point de vue à créer et accès piéton au lac



Liaison à créer avec le quartier de la maison de retraite



Nouvelle entrée de la zone de loisirs du lac (création équipements et services)



GR 124



Voie cyclable à aménager (?)

L'objectif du projet d'aménagement sur ce secteur serait de révéler la qualité des espaces traversés par la RD. L'ancienne déchetterie sera effacée par le passage de la route et le site devra être dépollué et renaturalisé. Il s'agit d'une nouvelle étape de la vie de ces marais qui pourraient être bon de faire découvrir au public afin de les sensibiliser à la question environnementale des sites exploités par les hommes en milieu humide.

## Secteur Nord



Site de dépollution - possibilité de créer un parc pédagogique sur la phyto-remédiation \*



Voie cyclable à aménager

\* Phyto-remédiation : procédé de dépollution du sol ou de l'eau par les plantes (voir référence en annexe)

## SECTEUR 2 - LA FRONTIÈRE OUEST DE CORBIE PASSAGE DE LA ZONE URBAINE À LA ZONE NATURELLE

Le projet de route offre la possibilité de travailler la **couture paysagère** entre les zones urbaines habitées et les zones excentrées pour **marquer la transition** entre la ville et ses quartiers excentrés (zones d'activité et zones d'habitat) et les espaces naturels.

Les jardins partagés pourraient être conservés, voire être étendus. Les haies bocagères et les alignements d'arbres devraient être mis en valeur et densifiés.

L'aménagement paysager doit **prendre sa force dans une orientation Est / Ouest** pour contrebalancer l'impact Nord / Sud de la nouvelle infrastructure routière. Les liaisons entre la zone d'activité et le centre-ville pourraient ainsi être facilitées et leur ambiance paysagère améliorée.



Création d'un parc agricole \* en lien avec l'espace public d'Etampes prévu au PLU

Mise en scène des axes routiers menant au quartier d'Etampes, nouvelle entrée de ville

Voie cyclable à aménager

*\* Parc agricole : projet paysager permettant la maîtrise des parcelles des champs, de leur transformation, la préservation des traces et formes rurales, tout en permettant l'adaptation aux nouveaux usages du territoire (liaison douce et accès à la RD) (voir référence en annexe)*

Direction des marais  
d'Etampes, décharge

Zone UE (PLU)

Tracé de la  
future RD

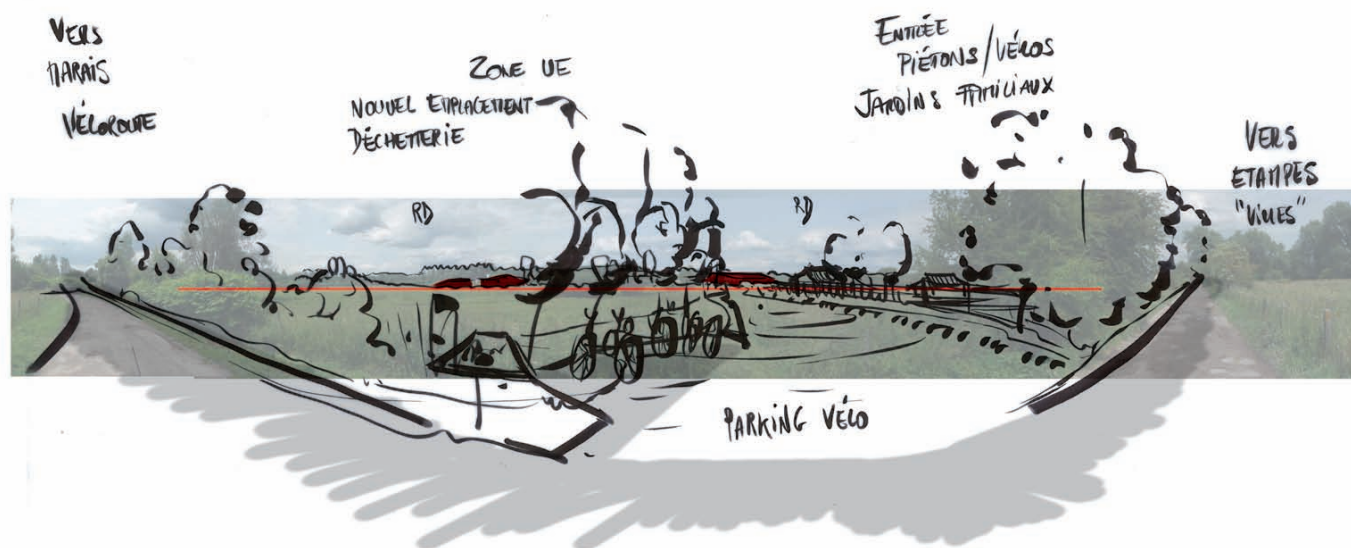
STEP, zone UF  
(PLU)

Direction du quartier d'Etampes,  
rue Henri Barbusse

Jardins partagés



Le chemin menant au quartier d'Etampes par la décharge à travers la zone N (PLU 2009) pourrait être aménagé en voie cyclable. En effet, celui-ci part des marais, traverse les jardins familiaux et permet l'accès à la gare. Une bifurcation directe dans le futur espace public du quartier d'Etampes pourrait être envisagée.



*Traversée des jardins familiaux par une nouvelle voie cyclable au milieu du parc agricole d'Etampes*

#### Références :

- Projet du parc de Lochy, Magny le Hongre, 2009, agriculture urbaine en milieu humide. Agence de paysage Bruel-Delmar.
- Faubourg des près devant, Chalon sur Saône, 2006. Agence de paysage URBICUS.

## SECTEUR 3 - LA GARE DE CORBIE UNE ENTRÉE DE VILLE À AFFIRMER

Le passage de la RD implique ici la disparition de jardins privés et la restructuration du parcellaire dans de nombreux sites. N'est-ce pas alors l'occasion de **penser à la restructuration totale du quartier de la gare** ?

Une parcelle à l'angle entre la rue Léon Curé et la rue Jean Jaurès passerait en **terrain sous préemption** par le Conseil Général de la Somme. Ce terrain, une fois libéré de toutes constructions, offrirait la possibilité de créer **un vaste espace public** mettant en valeur le bâtiment de la gare et le bistrot de la gare (aujourd'hui non visible depuis le pied de la gare) directement relié à l'actuel parking de la gare.

La déchetterie ne semble pas bien placée d'autant qu'un terrain UE situé dans les quartiers d'Etampes permettrait d'accueillir cette activité.

Le bâtiment de la déchetterie n'est pas dénué d'intérêt. S'il était intégré au corps de la gare (ne s'agit-il pas de son ancienne fonction ?), la RD pourrait passer sur son terrain et **le tracé de la RD serait simplifié**.



*Bâtiment appartenant à la gare pouvant être réhabilité pour la création d'une extension de la gare*

*Déplacement de la déchetterie vers la zone UE du quartier d'Etampes (voir secteur 2)*

*Place de la gare : création d'un parvis à la gare, d'un parking paysager et d'un espace public au carrefour du café de la gare*

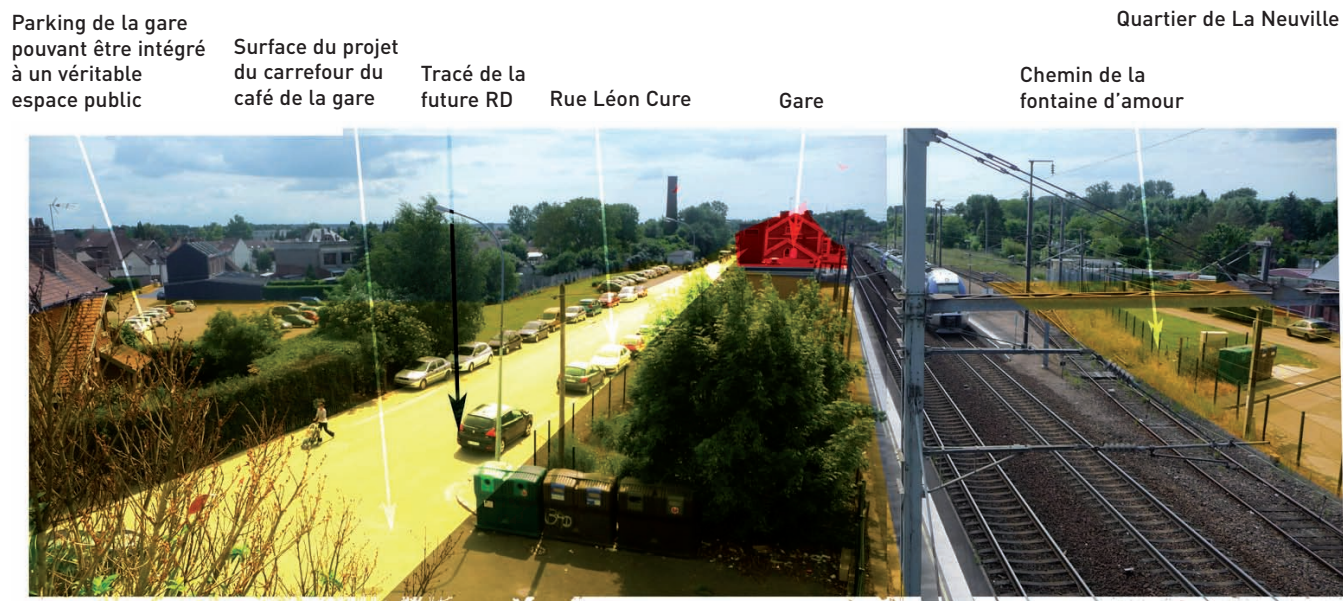
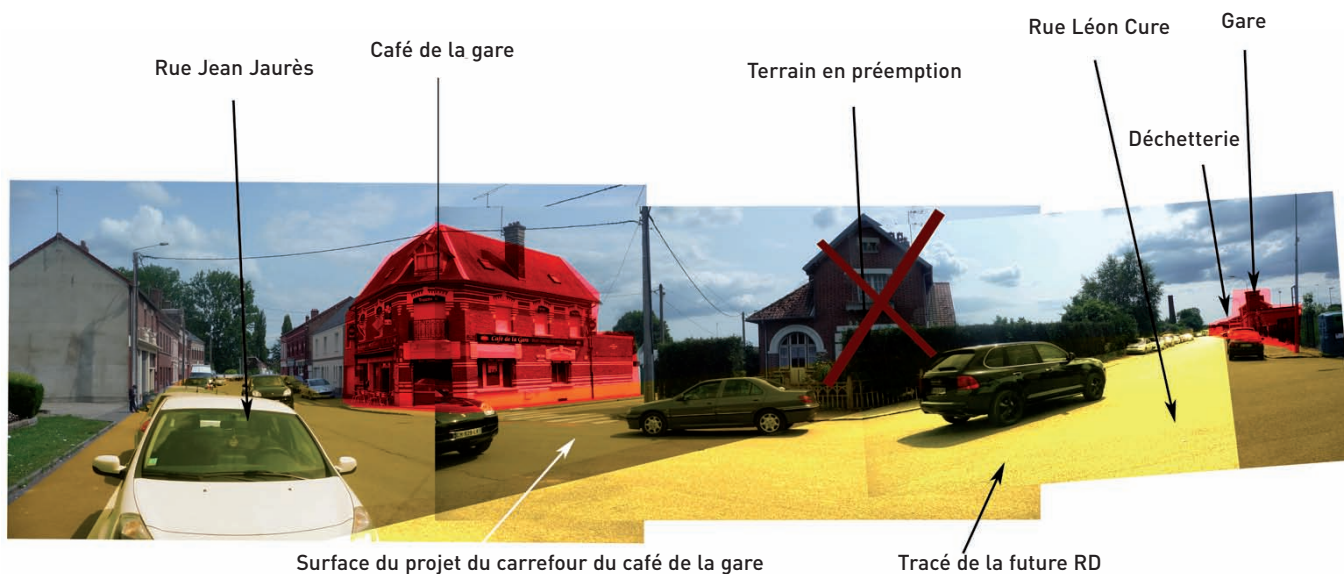
*Zone piétonne à créer*

*Nouveau tracé de la RD à envisager*

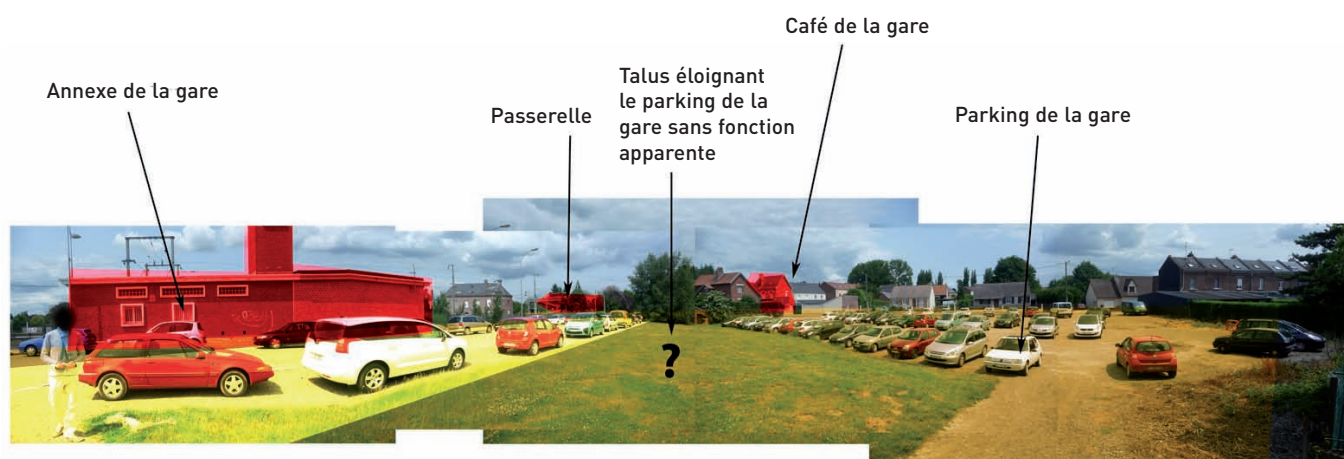
*Chemin et route à aménager pour la sécurisation des cycles et piétons*

### Références :

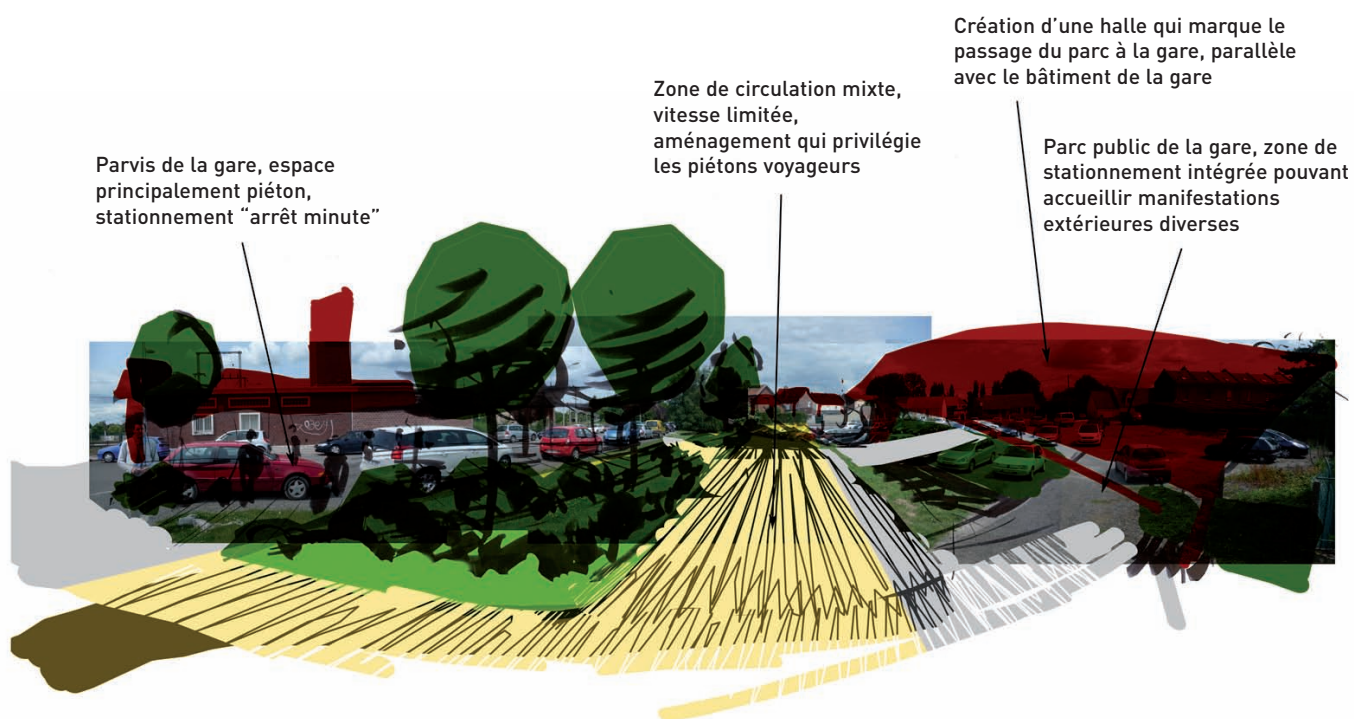
- Projet du faubourg de Vitry le François, parvis de la gare, 2004. Agence de paysage URBICUS.
- Place d'Ariane Chessy, 2002. Agence de paysage URBICUS.



La gare depuis la passerelle permettant de passer vers le quartier de La Neuville



Surface pouvant être exploitée pour le projet de place et parvis de la gare

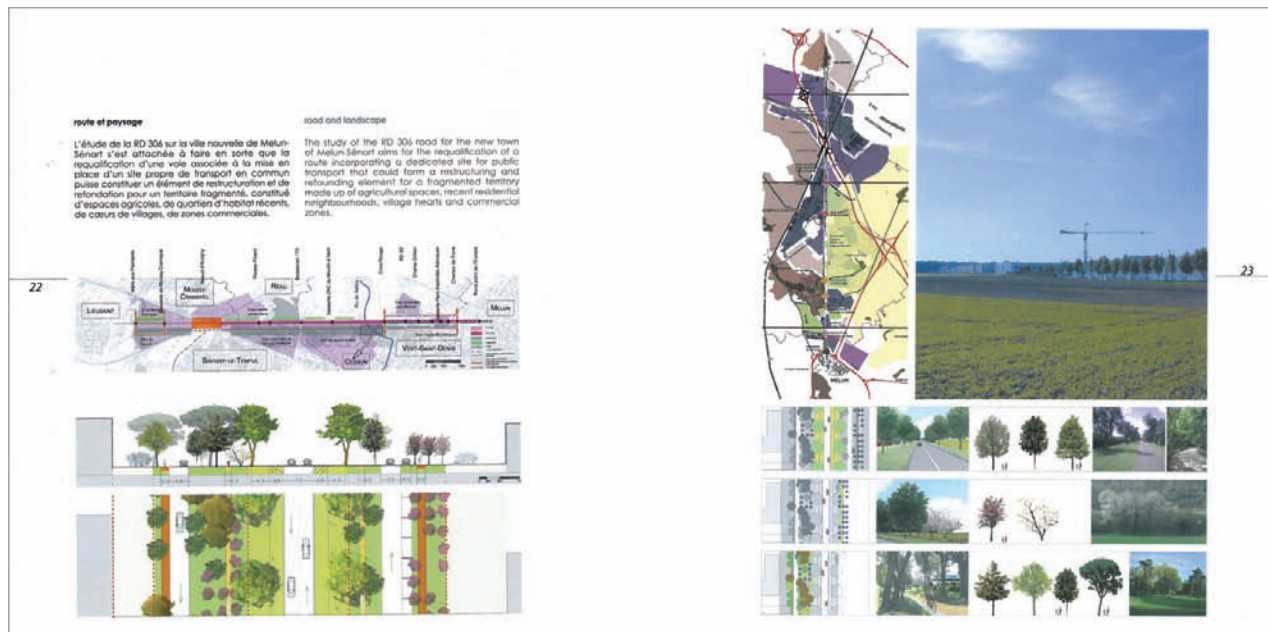


Esquisse d'un principe d'aménagement d'un parvis à la gare, de création d'un parc et une hiérarchisation des voies de circulations

## 4 Références de projets

### PROJET ROUTIER

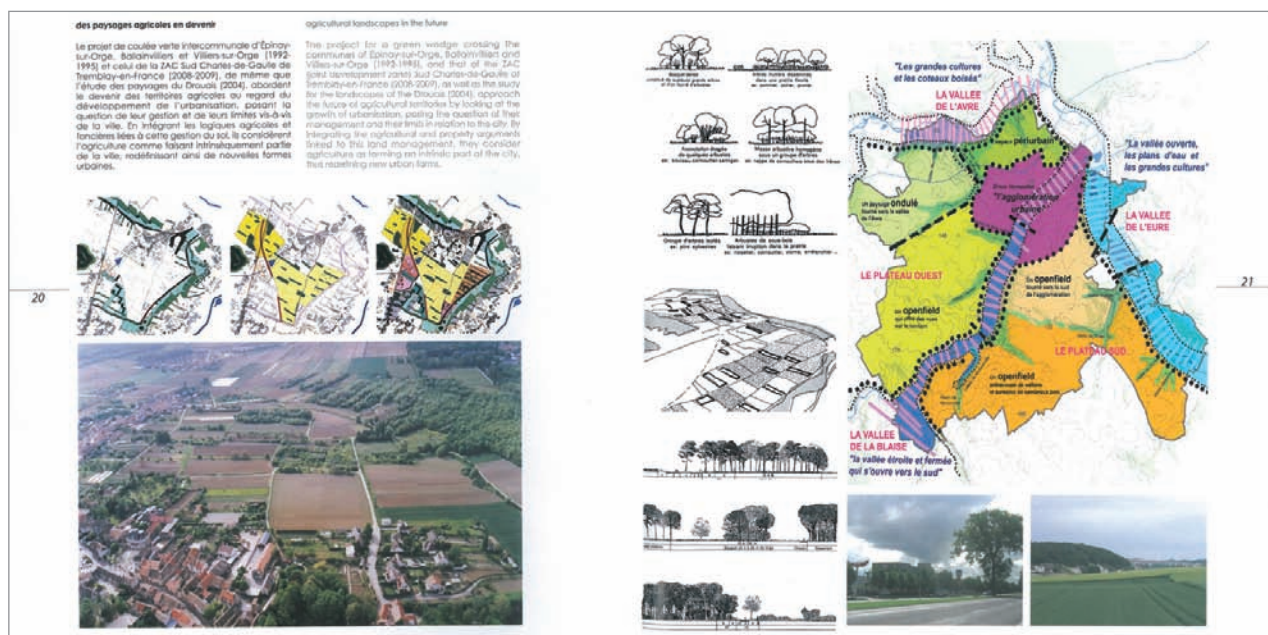
Route et paysage, projet de la RD 306, Melun-Sénart, Seine et Marne, 2007, Florence Mercier Paysagiste pour le Conseil Général de la Seine et Marne



Extrait de "Intervalle - Florence Mercier - Interval", ICI Interface, 14/10/2010, 136 p., pp 22-23

### PROJET DE MISE EN VALEUR DE PAYSAGES AGRICOLES EN PÉRIPHÉRIE URBAINE

Des paysages agricoles en devenir, Epinay-sur-Orge / Ballainvilliers / Villiers-sur-Orge, Essonne, 1992-1995, Florence Mercier Paysagiste, Denis Lhote Architecte pour le Conseil Général de la Seine et Marne et Drouais, Eure-et-Loir, 2004 pour la Communauté d'Agglomération du Drouais



Extrait de "Intervalle - Florence Mercier - Interval", ICI Interface, 14/10/2010, 136 p., pp 20-21

Parc du Mont Evrin, Montévrain, France, 2005, Prolog Hydrologie, ATPi infra BET VRD, Zoom Ecologie, Pixelum Lumière, Gras et Miroux (écoquartier) pour EPA Marne, Ville de Montévrain



Extrait de "Transformations - Urbicus - Landscape Transformations", ICI Interface, 11/10/2012, 136 p., pp 84-85

## PROJET D'ESPACE PUBLIC

Espaces publics de la ZAC des Cents Arpents, Bussy-Saint-Georges, Seine et Marne, 2004-2010, Florence Mercier Paysagiste, TUGEC BET VRD (mandataire) pour EPAMARNE



Extrait de "Intervalle - Florence Mercier - Interval", ICI Interface, 14/10/2010, 136 p., pp 30-31

## 5 Ressources documentaires

Pour compléter ce conseil, le Centre d'Information et de Documentation du CAUE vous offre l'accès à un fonds documentaire riche de plus de 15 000 références, avec possibilité d'emprunt : ouvrages, guides, études, revues sur les thématiques en lien avec votre demande. **Les références présentées ci-dessous sont disponibles au CAUE.**

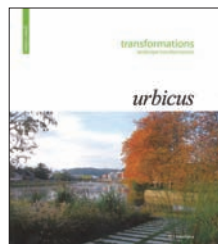
### Quelques références d'ouvrages :



**Atlas des paysages de la Somme**  
DIREN de Picardie - Atelier Traverses  
décembre 2007, 241 p., 313 p.



**Intervalle - Florence Mercier - Interval**  
ICI Interface, 14/10/2010, 136 p.

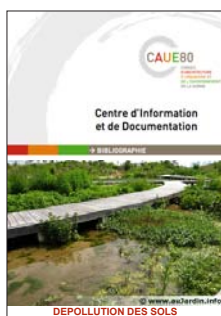


**Transformations - Urbicus - Landscape Transformations**  
ICI Interface, 11/10/2012, 136 p.



**Le territoire comme patrimoine - Bruel-Delmar, Anne-Sylvie BRUEL**  
ICI Interface, 14/10/2010, 136 p.

### Documents en pièces jointes :



**Bibliographie "dépollution des sols"**  
CAUE 80, CIDOC, janvier 2014

### ARTICLES DE PRESSE :

**"Creil conjugue dépollution naturelle et aménagement urbain"**  
Techni.cités n° 258, 08/11/2013, p 42

**"Les phytotechnologies au secours des sites pollués"**  
Picardie la Gazette, n° 3332/80, 02/11/2010, pp 75-76

**"Reconversion de friches industrielles polluées : appel à projets"**  
En Coup de Vent, n° 16, juillet 2013

## 6 Conclusion

Le projet de la route départementale de contournement de Corbie - Fouilloy génère de nombreuses problématiques telles que :

- le devenir des terrains agricoles et leur absorption progressive par la ville et ses infrastructures,
- la valorisation de sites pouvant avoir un intérêt touristique dans le cadre du Grand Projet Vallée de Somme :
  - boucle cyclable à relier aux itinéraires de la Véloroute Voie Verte,
  - les jardins partagés des milieux humides autour de la Somme (appel à projet "Les Agités du Potager", CAUE 80 / CG80, 2013),
  - les pôles d'accueil et de transit des voyageurs de la VV (gare de Corbie).

Ce document a pour but de montrer les opportunités en termes de projet de paysage qu'amène le projet de la route tel que celui de la RD. Ce document ne prétend pas apporter des solutions techniques.

Le CAUE reste à disposition du Conseil Général de la Somme afin de répondre à d'éventuelles questions concernant le document réalisé ainsi que pour le suivi du projet de la RD sur le long terme.